

D : habilitation d'une nouvelle formation

- Vu la demande présentée par le Centre d'Études Supérieures Industrielles (CESI)
- Vu le rapport établi par Geneviève Inglebert (rapporteur principal), Yves Bréval (CTI), Florence Dufour (expert), et présenté lors de la séance plénière du 07/07/09
- Le directeur de l'ei.cesi André-Georges CLEP, entendu

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision:**

Le CESI est une association loi de 1901 dont le siège se trouve à Paris. Cette association gère directement l'école d'ingénieur intitulée «ei.cesi». Lors de la séance plénière de la CTI de mai 2009, l'habilitation du CESI a été renouvelée pour trois ans à compter de la rentrée 2009 (voir décision n° 09/05 -01)

Le CESI souhaite ouvrir à la rentrée universitaire 2009 une formation partenariale en BTP à Saint-Pierre (La Réunion), en partenariat avec l'ITCBTP-OI.

*Note : Parallèlement, a été examinée à la même session une demande de formation d'ingénieurs « Construction et environnement » sous statut d'étudiant, déposée par l'université de la Réunion.*

**1/ Spécialité : Bâtiments et Travaux publics**

Le projet de formation est basé sur un besoin important d'ingénieurs travaux dans les entreprises du BTP de la Réunion et plus généralement de la zone géographique.

Il s'inscrit dans le cadre général du programme "Réunion 2030-GERRI" qui vise à l'auto-suffisance énergétique de l'île à l'horizon 2030, ce programme comporte des volets sur la haute qualité environnementale de la construction, sur l'urbanisme, ... qui nécessite la formation de personnels qualifiés.

La formation suivra le schéma pédagogique des formations partenariales du BTP existant au CESI (Bagneux et Montpellier). Les promotions envisagées sont de 24 apprentis.

**2/ Synthèse de l'évaluation : Points forts / Points faibles**

La CTI note les points forts du projet

- Un fort soutien de la profession pour l'apprentissage et la formation continue
- L'expérience du CESI en formation partenariale
- La proximité de l'université et de ses laboratoires
- Des plates-formes techniques adaptées proches et ses points faibles
- L'encadrement permanent minimal
- Le lien avec la recherche à créer pour développer la culture d'innovation pour les apprentis
- L'éloignement des personnels d'appui métropolitains pressentis pour intervenir (malgré l'existence de systèmes de visioconférence)

/...

En conséquence, la CTI **décide** l'habilitation du CESI **pour une durée de 2 ans** à partir de la rentrée 2010 (mise en phase avec l'évaluation périodique), à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé du Centre d'Études Supérieures Industrielles, spécialité Bâtiment et travaux publics*, en partenariat avec l'ITC BTP-OI, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue (Site de Saint-Pierre – La Réunion).

Considérant la complémentarité des projets pédagogiques en BTP du CESI et de l'Université de la Réunion, leur utilisation de plateformes communes, la nécessité de la formation partenariale de s'appuyer pour le personnel et les moyens de recherche sur l'université, la CTI **demande aux deux établissements d'établir par convention**, les conditions de :

- la mise à disposition du personnel universitaire
- l'accès partagé aux ressources techniques, documentaires et de recherche
- la mise en place d'une structure de coordination entre les deux formations.

Pour le centre de Saint-Pierre, la CTI **recommande au CESI** de :

- Renforcer les équipes pédagogiques du CESI et améliorer le taux d'encadrement
- Clarifier la position des vacataires et généraliser la signature de conventions avec les établissements d'enseignement supérieur dont les enseignants participent à la formation et donc, assurer le respect de la transparence réglementaire des interventions des enseignants universitaires
- Assurer la sensibilisation à la recherche des apprentis en renforçant les relations avec ces mêmes partenaires
- Veiller à la qualité des recrutements
- Développer l'équipement informatique et logiciel des étudiants
- Donner des bases en matière de risques spécifiques et chroniques liés aux bâtiments et matériaux utilisés sous climat tropical.
- Veiller à la capacité des ingénieurs formés de formuler un cahier des charges informatique pour le développement de logiciels ou de systèmes
- Mettre en œuvre une ouverture internationale obligatoire pour tous les étudiants
- Valoriser les secondes langues ouvrant l'emploi sur Océan indien et Zone intertropicale
- Mettre en place des indicateurs transversaux de la qualité perçue sur l'organisation administrative et l'appréciation par les professionnels

La CTI **demande au CESI** de lui fournir avant la rentrée 2010, avec leurs qualifications et leur niveau d'intervention dans la formation, la liste nominative :

- des personnels du Cesi ou des personnels d'autres organismes mis à disposition du centre de la Réunion
- des responsables des principales Unités d'Enseignement
- des formateurs ayant les interventions les plus significatives.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 7 juillet 2009

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B Remaud', is written over a light yellow rectangular background.

Bernard REMAUD